



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 123

LA JUSTICE

La dualité linguistique

Questions de

l'honorable Marie-P. Charette-Poulin
l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 28 novembre 2012

LE SÉNAT

Le mercredi 28 novembre 2012

[Traduction]

LA JUSTICE

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

L'honorable Marie-P. Charette-Poulin : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que, en réponse au rapport intitulé *Accès à la justice en français*, il :

[...] permet[tra] aux francophones d'accéder plus facilement à la justice dans la langue officielle de leur choix.

Dans la foulée de cette annonce, le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, et le commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau, ont signé cette semaine un protocole d'entente afin d'unir leurs forces pour « mieux protéger les droits linguistiques des citoyens ».

Compte tenu de ces initiatives fort positives, madame le leader nous dirait-elle comment le gouvernement fédéral entend intensifier ses efforts et faire preuve d'un véritable leadership pour promouvoir l'importante valeur canadienne que constitue la dualité linguistique dans notre système judiciaire?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, je peux répondre pour le gouvernement fédéral, mais je ne peux ni ne veux commenter les diverses annonces faites par les gouvernements provinciaux. Je puis affirmer à madame le sénateur que le gouvernement accorde un appui sans précédent aux langues officielles dans sa Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, ce qu'elle sait d'ailleurs fort bien. Comme elle le sait, nous avons fait part d'un investissement de 1,1 milliard de dollars. Dans son rapport, le commissaire aux langues officielles déclare ce qui suit :

La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne [...] tient compte du fait qu'il importe d'augmenter le niveau de bilinguisme des jeunes Canadiens. Elle le fait notamment en prévoyant des investissements fédéraux [...] Ces programmes fonctionnent.

Je tenais à montrer que le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la dualité linguistique du Canada et qu'il l'appuie — et ce, depuis le jour de son assermentation. Heureusement, le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, est du même avis.

Le sénateur Charette-Poulin : C'est la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, qui devrait établir les normes en

matière de bilinguisme. Madame le ministre convient-elle que le moment est venu de modifier la Loi sur la Cour suprême afin que la compréhension des deux langues officielles devienne un critère obligatoire de la nomination des juges de cette cour?

Le sénateur LeBreton : Je crois que le gouvernement et le ministre de la Justice ont été très clairs. La Cour suprême du Canada est une organisation unique. C'est à dessein que Pierre Elliott Trudeau, le grand héros du sénateur, ne l'a pas assujettie à la Loi sur les langues officielles. Toutes les nominations à la Cour suprême doivent être fondées sur le mérite.

[Français]

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'ai une question complémentaire. Alors que le gouvernement de l'Ontario s'engage à améliorer l'accès à la justice en français, le gouvernement fédéral fait du surplace. Pourquoi le gouvernement rejette-t-il, encore une fois, du revers de la main l'idée que tous les Canadiens méritent un traitement égal à la Cour suprême afin que leurs plaidoiries soient entendues et comprises dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Comme je l'ai indiqué en réponse au sénateur Chaput, il avait été décidé de ne pas assujettir la Cour suprême du Canada à la Loi sur les langues officielles pour des raisons qui sont tout aussi valides aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque. Je recommande au sénateur de consulter les *Débats du Sénat* et de lire à ce sujet un discours de mon collègue, le sénateur Carignan. La Cour suprême du Canada est unique et, bien entendu, les personnes qui s'y présentent peuvent témoigner dans leur propre langue officielle. Les installations de la cour le permettent. Quant à la position du gouvernement à l'égard de cette organisation unique qu'est la Cour suprême du Canada, elle est identique à celle des gouvernements précédents.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, ni la traduction ni l'interprétation ne sont un bon substitut. Quelle valeur le gouvernement accorde-t-il à l'accès à la justice de façon équitable?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je crois que le Canada possède un excellent système juridique. Les personnes qui siègent à la Cour suprême ou à d'autres cours de justice sont les plus qualifiées qui soient. Je ne vois pas pourquoi, contrairement peut-être à d'autres pays, on remettrait en question notre système juridique qui, selon moi, est l'un des meilleurs au monde.